

1. *Débitrice:* **Condor s.a.**, Rue Scheffer 6,  
**2853 Courfaivre**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au  
30.07.2007
3. *Echéance pour la remise des créances:* 05.03.2007
4. *Commissaire:* Didier Cuenin c/o BDO Visura, rue Gustave  
Amweg 16, 2900 Porrentruy
5. *Remarques:* Les créanciers et toutes les personnes qui ont  
des revendications à formuler sont invités à produire leurs  
créances en capital, intérêt et frais, valeur 30 janvier 2007,  
avec pièces justificatives, auprès du commissaire au sursis,  
dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être ex-  
clus des délibérations relatives au concordat. Les intérêts  
non chiffrés ne sont pas pris en considération.  
Les débiteurs sont tenus de s'annoncer sous les peines de  
droit, dans le délai fixé pour les productions.  
Les personnes qui détiennent des biens du débiteur en qua-  
lité de créancier gagiste à quelque titre que ce soit sont te-  
nues de les déclarer au commissaire dans le délai imparti  
pour les productions.  
Pendant la durée du sursis concordataire, les engagements  
du débiteur ne pourront être considérés comme dette de la  
masse que moyennant l'accord écrit donné au préalable par  
le commissaire au concordat soussigné.  
L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement

BDO Visura  
2900 Porrentruy  
(00209863)